

Document 4 : Cas Aminata — Dossier pédagogique : Sextorsion

Questions d'analyse · Recommandations · Plan d'action · Cadre légal

Cas présenté :

**Aminata, 15 ans, a envoyé une photo intime à quelqu'un qui se faisait passer pour un jeune de son âge.
Ce dernier demande maintenant de l'argent et menace de diffuser l'image si elle ne paie pas.**

Questions d'analyse - Étude de cas

Comprendre la situation

1 Comment Aminata a-t-elle rencontré cette personne ?

Contexte ▼

Identifier la plateforme (réseau social, jeu en ligne, messagerie) et la durée de la relation permet de comprendre comment le prédateur a construit sa confiance. Cette question aide à cartographier les risques numériques concrets.

Objectif : repérer les signaux d'alarme du grooming

2 Que lui a-t-il dit pour qu'elle envoie la photo ?

Manipulation ▼

Cette question révèle les techniques de manipulation : fausse réciprocité, pression affective, progressivité des demandes. Elle aide le groupe à comprendre comment fonctionne l'escalade manipulatrice.

Objectif : déconstruire les mécanismes de manipulation

3 Quelles informations Aminata avait-elle partagées avant la photo ?

Empreinte ▼

Établir la chronologie : nom complet, école, adresse, liste d'amis... Le prédateur collecte ces informations pour crédibiliser sa menace. Comprendre cette construction progressive sensibilise à la gestion de l'empreinte numérique.

Objectif : sensibiliser à la vie privée numérique

Analyser les émotions et réactions

4 Qu'a ressenti Aminata en recevant la menace ?

Émotions ▼

Nommer les émotions — honte, peur, panique, isolement — est essentiel. La honte est l'arme principale du prédateur : elle empêche la victime de parler. Cette question ouvre un espace d'empathie et brise la stigmatisation.

Objectif : dénormaliser la honte, briser l'isolement

5 Pourquoi Aminata hésite-t-elle à en parler à ses parents ?

Émotions ▼

Peur d'être punie, jugée, ou que les parents "surréagissent"... Cette question permet de travailler sur la relation de confiance avec les adultes et d'identifier les freins qui empêchent de demander de l'aide.

Objectif : renforcer le dialogue avec les adultes de confiance

6 Si Aminata paie, que va-t-il probablement se passer ?

Conséquences ▼

Les demandes augmenteront encore. C'est la logique systématique de la sextorsion. Celui qui cède une fois prouve qu'il peut être manipulé davantage. Cette question développe la pensée conséquentialiste.

Objectif : comprendre pourquoi ne jamais céder au chantage

Réfléchir aux responsabilités

7 Qui est responsable dans cette situation ?

Responsabilité ▼

Réponse claire : le prédateur seul est responsable. Aminata est victime d'une escroquerie criminelle. Cette question combat la culture du blâme de la victime ("elle n'aurait pas dû envoyer").

Objectif : éliminer la culpabilisation de la victime

8 Si tu étais l'ami(e) d'Aminata, que ferais-tu ?

Solidarité ▼

Développer les réflexes de solidarité : écouter sans juger, ne pas minimiser, accompagner vers un adulte, ne pas partager l'information. Cette question active l'empathie et construit une culture de soutien.

Objectif : développer les comportements de soutien entre pairs

9 Comment ce type d'escroquerie pourrait-il être évité ?

Prévention ▼

Ouvrir vers les bonnes pratiques préventives : ne jamais partager d'images intimes, vérifier l'identité réelle en ligne, connaître les signaux d'alarme du grooming, savoir à qui parler.

Objectif : ancrer des réflexes préventifs concrets

10 Cette situation peut-elle arriver à n'importe qui ?

Sensibilisation ▼

Oui — garçons, filles, tout âge, toutes conditions. Les prédateurs opèrent à grande échelle avec des profils très convaincants. Cette question combat le biais "ça n'arrive qu'aux autres".

Objectif : universaliser la vigilance

Recommandations pour Aminata



Ne jamais payer, ne jamais envoyer d'autres photos

Céder aux demandes n'arrête JAMAIS le chantage — cela le renforce. Chaque paiement confirme que la victime est manipulable et les demandes s'intensifient toujours.

Priorité absolue



Faire des captures d'écran de toutes les menaces

Avant de bloquer quoi que ce soit, capturer les messages de chantage, le profil du prédateur et toutes les preuves disponibles. Ces captures seront indispensables pour le signalement à la police.

Priorité absolue



En parler immédiatement à un adulte de confiance

Parent, enseignant, conseiller scolaire. La honte est normale mais ne doit pas conduire à l'isolement. Aminata n'a rien fait d'illégal — elle est la victime.

Urgence immédiate



Signaler à la police ou à la gendarmerie

La sextorsion est un crime. Porter plainte avec les preuves collectées. En France, la plateforme Pharos (signalement.gouv.fr) permet de signaler les contenus illicites en ligne.

Très important



Bloquer le prédateur sur toutes les plateformes

Après avoir capturé les preuves, bloquer le compte sur chaque application. Signaler le profil à la plateforme pour que le compte soit supprimé.

Dans les 24h



Contacteur une ligne d'aide spécialisée

En France : 3114 (prévention du suicide), 119 (enfance en danger), e-Enfance / Net Écoute au 3018. Ces lignes sont gratuites, confidentielles.

Soutien psychologique



Prendre soin de sa santé mentale

La honte et l'anxiété après une sextorsion sont des réactions normales à une situation traumatisante. Un accompagnement psychologique peut aider Aminata à traverser cette épreuve.

Accompagnement

Plan d'action urgent : Que faire dans les premières heures ?

1 Arrêter tout contact avec le prédateur

Ne pas répondre aux messages. Ne pas négocier. Ne pas payer. Toute réponse lui confirme que le canal fonctionne.

Maintenant

2 Capturer toutes les preuves

Screenshots des messages de chantage, du profil, des demandes d'argent. Ne pas encore bloquer.

Dans la prochaine heure

3 En parler à un adulte de confiance

Parent, tuteur, enseignant. Montrer les preuves. L'adulte est un allié, pas un juge.

Aujourd'hui

4 Signaler à la plateforme et bloquer

Signaler le profil comme "sextorsion" sur la plateforme. Ensuite bloquer. Le signalement aide d'autres victimes potentielles.

Aujourd'hui

5 Déposer un signalement ou une plainte

Avec l'aide d'un adulte, signaler sur Pharos (signalement.gouv.fr) ou se rendre à la police avec les preuves collectées.

Dans les 48h

6 Se faire accompagner psychologiquement

Médecin scolaire, psychologue, ligne 3018. Traverser cette épreuve avec un soutien professionnel est normal et recommandé.

Après les urgences

Idées reçues dangereuses - Déconstruire les mythes

"Si je paie, il s'arrêtera"

Faux systématiquement. Payer confirme que la victime est manipulable. C'est un modèle économique criminel organisé.

Idée reçue

"C'est ma faute, j'aurais pas dû"

Non. La faute appartient au prédateur seul. Aminata a été trompée par un criminel professionnel.

Idée reçue

"S'il diffuse, ma vie est finie"

Non. Des lois existent pour faire retirer ces contenus rapidement. La situation est grave mais gérable avec de l'aide.

Idée reçue

"En parler va tout aggraver"

C'est le contraire. Parler à un adulte de confiance permet d'agir rapidement et d'activer les recours légaux.

Idée reçue

"La police va me punir"

Non. Aminata est mineure et victime. Elle ne risque aucune poursuite. La police cherche à arrêter le prédateur.

Idée reçue

"Il était vraiment amoureux"

Le prédateur a joué un rôle. Cette technique s'appelle le grooming : construire une fausse relation pour obtenir des contenus.

Idée reçue

"Je dois affronter ça seule"

Absolument pas. Chercher de l'aide n'est pas une faiblesse. C'est la seule bonne décision.

Idée reçue

"Parler à un ami peut aider"

Partiellement vrai — soutien émotionnel. Mais seul un adulte responsable peut déclencher les démarches nécessaires.

Nuancé

Cadre légal — La loi protège Aminata

Au Sénégal, la situation d'Aminata relève de plusieurs dispositions législatives protégeant les mineurs et luttant contre la cybercriminalité.

Voici les principales lois et articles qui la protègent :

1. La répression du chantage (Extorsion)

Le fait d'exiger de l'argent en menaçant de diffuser une image intime constitue un délit d'**extorsion**.

- **Article 372 du Code pénal** : Cet article punit quiconque tente d'extorquer des fonds par la menace écrite ou verbale de révélations ou d'imputations diffamatoires. La peine encourue est de **cinq à dix ans d'emprisonnement** et une amende de 50 000 à 500 000 francs.

2. La protection contre l'escroquerie et l'usurpation d'identité

Le maître-chanteur a utilisé une fausse identité (se faire passer pour un jeune de son âge) pour obtenir la photo.

- **Article 379 du Code pénal** : Ce texte sanctionne l'**escroquerie**, c'est-à-dire l'usage de faux noms ou de fausses qualités pour tromper une personne. La peine est d'un an au moins à cinq ans d'emprisonnement.

3. La criminalisation de la pédophilie

Aminata ayant 15 ans, elle est légalement considérée comme une mineure (moins de 18 ans). L'utilisation de son image à des fins sexuelles ou de contrainte tombe sous le coup des lois sur la pédophilie.

- **Article 320 bis du Code pénal** (modifié par la loi n° 2020-05) : L'utilisation d'images par un procédé technique quelconque à des fins sexuelles sur un **enfant de moins de seize ans** constitue un acte de pédophilie.
- Ce délit est puni de **cinq à dix ans de réclusion criminelle**.

4. La protection de la vie privée et des données personnelles

La loi sénégalaise est très stricte sur la diffusion de contenus privés en ligne sans consentement.

- **Loi n° 2008-12 sur les données à caractère personnel** : Elle interdit le partage de photos sans le consentement explicite de la personne concernée.
- **Sanctions** : Les infractions liées à la diffusion non autorisée d'images peuvent entraîner une peine de **1 à 7 ans de prison** et une amende allant de 500 000 à 10 000 000 FCFA.
- **Article 363 bis** : Introduit par la loi de 2016, il incrimine spécifiquement la captation ou la diffusion d'images sans consentement dans le cadre de la protection de la vie privée.

5. Institutions et démarches à suivre pour Aminata

Aminata et sa famille disposent de plusieurs recours pour se protéger et faire cesser les menaces :

- **Signaler à la CDP** : Elle peut contacter la **Commission de Protection des Données Personnelles (CDP)**, qui veille à la protection de la vie privée numérique et instruit les plaintes relatives à l'usage abusif de photos ou messages.
- **Porter plainte à la DSC** : Il est recommandé de saisir la **Division Spéciale de Cybersécurité (DSC)** de la Police nationale ou la gendarmerie. Ces services disposent d'experts pour enquêter sur les délits numériques et identifier les prédateurs.
- **Conserver les preuves** : Il est crucial de garder des **captures d'écran** des échanges et des menaces comme éléments de preuve pour la justice.

Il est important de rappeler que, selon les autorités judiciaires sénégalaises, la priorité est de protéger les enfants des prédateurs sans les priver des opportunités du numérique.